



Musiques actuelles. Rénovation, mise aux normes et augmentation de la jauge de la salle de concerts Le Romandie. Création d'une 2e salle sous les arches du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard

Préavis N° 2022 / 15

Lausanne, le 5 mai 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement à hauteur de CHF 2'317'000.- destiné à couvrir les frais de travaux de rénovation, de réaménagement et de mise en conformité de la salle de concerts Le Romandie ainsi que de l'aménagement d'une seconde salle de concerts sous les arches 1 à 3 du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard, anciennement aux commandes du projet culturel du café-théâtre Le Bourg.

Ce projet global permettra de solutionner le problème induit dans le secteur des musiques actuelles par la fermeture quasi simultanée de ces deux lieux importants de la vie culturelle lausannoise dont l'absence fait particulièrement défaut à la jeunesse lausannoise, à la scène musicale lausannoise ainsi qu'aux nombreux festivals partenaires (Label Suisse, Les Urbaines, la Fête du slip, Holy Groove festival, Prémices Festival, etc.) qui se retrouvent limités dans le développement de leurs activités dans le contexte actuel de pénurie d'espaces adaptés.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité présente au Conseil communal son projet de rénovation de la salle de concerts Le Romandie, fermée depuis l'été 2020 pour cause de non-conformité des lieux à l'accueil du public. La Municipalité propose par ailleurs de profiter de cette intervention architecturale sous les arches du Grand-Pont pour réaménager la salle afin d'en optimiser son exploitation par l'Association ... e la nave va qui préside à ses destinées depuis sa création en 2005. Cette intervention offre également l'occasion de trouver une solution pérenne aux activités de l'Association du Salopard, contrainte à l'itinérance depuis l'été 2020, par l'aménagement d'une seconde salle de concerts en rez-de-chaussée.

Le présent préavis décrit les travaux de rénovation et de mise en conformité des espaces situés sous les arches 1 à 3 du Grand-Pont et sollicite de la part du Conseil communal un crédit d'investissement non compensé d'un montant de CHF 2'317'000.-.

3. Préambule

Avec Les Docks (salle devenue depuis une dizaine d'années une institution de référence en Suisse Romande), Le Romandie, Le Bourg ou encore le Bleu Léopard, la capitale vaudoise pouvait se targuer d'être une place forte des musiques actuelles en Suisse proposant une offre riche, variée et complémentaire, stimulant la créativité musicale de la région lausannoise et répondant aux attentes d'un public majoritairement jeune, adepte de concerts live et de soirées DJ. Depuis l'été 2020, ce secteur des musiques actuelles à Lausanne est en sévère souffrance.

En effet, en l'espace d'un an, cette situation enviable a connu un revers de fortune marquée par la fermeture imposée au Romandie, par la fin des activités de l'Association du Salopard au Bourg ainsi que de celles du Bleu Léopard. L'arrêt généralisé des activités culturelles en raison de la pandémie du COVID-19 a limité la visibilité de ces manquements.

C'est tout d'abord Le Romandie qui a dû fermer ses portes en juin 2020 pour des raisons de sécurité. Installée sous les premières arches du côté sud-est du Grand-Pont, la salle de concerts a été victime d'infiltrations d'eau ayant entraîné des dégâts non seulement dans les bureaux mais également dans la partie accueillant le public. Au vu des risques encourus pour ce dernier (installations électriques non-étanches, chutes d'éléments de jointures issus de la maçonnerie), le Service du logement et des gérances a été contraint de résilier avec effet immédiat le bail de l'Association ... e la nave va qui exploitait cette salle à l'enseigne du Romandie. L'imminence des travaux du Grand-Pont ne permettaient par ailleurs pas la réalisation de travaux de mise en conformité découplés du chantier principal et n'offraient donc pas l'espoir d'une réouverture à court terme. Le Romandie œuvre actuellement dans un contexte d'itinérance, avec des concerts dans les salles existantes de la ville ainsi que des événements en plein-air. Différentes pistes explorées pour ancrer les activités de l'association dans un nouveau lieu, de façon temporaire ou permanente, n'ont pas abouti.

Autre salle importante dans le paysage lausannois des musiques actuelles, le café-théâtre Le Bourg a également fermé ses portes en 2020. La collaboration entre les nouveaux exploitants de l'ancien cinéma et l'Association du Salopard (gérant historiquement les activités culturelles du lieu) a en effet cessé en raison d'une mésentente récurrente et des difficultés rencontrées par l'association à obtenir des conditions d'exercice stables et satisfaisantes de son activité. L'Association du Salopard travaille depuis presque deux ans à trouver un nouvel espace et œuvre dans un contexte d'itinérance, malgré une programmation très régulière dans les salles existantes de la ville. Malgré des tractations avancées, les pistes explorées avec des propriétaires privés sont actuellement au point mort et l'association est toujours à la recherche d'un espace adapté à son activité. La salle du Bourg n'a à ce jour pas rouvert.

La fermeture de ces deux salles représente un enjeu fondamental pour les musiques actuelles à Lausanne. De par leur complémentarité avec l'offre proposée par Les Docks (que ce soit en termes de jauge mais aussi de programmation), Le Romandie et l'Association du Salopard jouent un rôle indispensable à l'équilibre d'une scène protéiforme allant de la variété pop aux musiques expérimentales. C'est notamment cette richesse de programmation qui permet à une manifestation comme Label Suisse de jouer pleinement son rôle de présentation de la diversité musicale suisse dans des lieux adaptés à chaque style et à chaque type de public. Ces deux salles jouent également un rôle important pour permettre aux festivals tels que Les Urbaines, la Fête du slip, Holy Groove festival ou encore le Prémices Festival de déployer pleinement et efficacement leurs activités.

Au-delà de leur importance culturelle, ces deux associations jouent également un rôle social reconnu en permettant à toute une frange de la jeunesse de s'impliquer dans l'organisation de projets et de se former aux métiers de la culture. Le Romandie est par ailleurs un lieu particulièrement identifié par les communautés LGBTIQ+ comme un « espace positif » où elles se savent acceptées.

4. Projet de nouveau pôle pour les musiques actuelles sous les arches du Grand-Pont

4.1 Réflexions et descriptif du projet

Si les premières analyses techniques transmises en été 2020 étaient relativement pessimistes quant à la possibilité de maintenir une exploitation publique sous les arches du Grand-Pont, incitant à la recherche d'un nouveau lieu pour accueillir les activités du Romandie, la garantie apportée en février 2021 par le Service des routes et de la mobilité sur le règlement à long terme des problèmes d'infiltration d'eau à l'issue de la réfection du tablier du Grand-Pont ont permis de relancer l'hypothèse d'un retour du Romandie sous les arches du Grand-Pont.

Le chantier du Grand-Pont impliquant un démontage préalable et complet de toutes les installations existantes du Romandie (sanitaires, bar, cuves pour les boissons, système de ventilation, bureaux), la perspective d'un réaménagement des espaces visant à une amélioration des conditions d'exploitation s'est rapidement imposée. La nécessité du remplacement de l'ascenseur et ses conséquences sur les voies de fuite ont également remis à l'ordre du jour la question d'une possible augmentation de jauge de la salle de concerts afin de lui permettre d'atteindre une capacité jugée idéale de 300 personnes (contre 240 aujourd'hui).

Dans ce contexte, le déménagement (initialement provisoire) de la Maison du Vélo depuis les locaux qu'elle occupait sous Le Romandie a fait émerger la possibilité de créer une seconde salle de concerts adaptée aux activités de l'Association du Salopard. Le rez-de-chaussée des arches 1 à 3 propose en effet des volumes suffisants pour imaginer l'ouverture d'une salle de concerts d'une jauge de 170 personnes environ, à la configuration parfaitement adaptée à leur programmation spécialisée dans le défrichage des nouvelles tendances, des musiques de niche et de la relève.

Le regroupement des activités culturelles des associations ...e la nave va et du Salopard permet de proposer un pôle culturel fort dans le secteur des musiques actuelles, parfaitement complémentaire à la salle de concerts Les Docks et au futur projet des Jumeaux. Situé en plein centre-ville, dénué des risques de nuisances sonores pour la population résidente, ce double-projet offre aussi la possibilité facilitée de projets culturels communs, permettant au public de se déplacer aisément d'une salle à l'autre. Ce projet s'inscrit également dans la tradition de lieux iconiques et au rayonnement fort, courants dans les villes actives au niveau culturel, offrant au public deux salles de concerts en un même lieu.

Avec la Salle Métropole, Les Docks, des festivals musicaux de renom, l'émergence du projet des Jumeaux combinant un club de jazz au sens large du terme, des locaux de répétition, un studio de captation live et des bureaux pour l'industrie musicale, la réalisation de ce réaménagement sous les arches du Grand-Pont en deux salles de concerts permettra de finaliser la consolidation de la politique culturelle en matière de musiques actuelles, palliant avec ambition les manquements identifiés par l'étude menée en 2018 par Sound Diplomacy.

4.2 Programme architectural

Afin d'évaluer pleinement le potentiel de ce projet et d'en estimer le coût avec précision, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'architectes Kunik de Morsier architectes SIA à Lausanne. Cette étude a permis d'arrêter l'avant-projet présenté ci-après.

Il est précisé que les plans d'exécution définitifs en vue de la mise à l'enquête seront établis en tenant pleinement compte des réglementations en vigueur, notamment celles devant permettre l'obtention des licences d'exploitation selon les intentions programmatiques détaillées dans le présent préavis.

4.3 Façade

L'arche 3 donne sur la rue Centrale et offre l'accès aux deux salles de concerts.

Le système constructif en place composé de charpente métallique et de dalles mixtes (bac acier-béton) est conservé et adapté localement pour s'adapter aux contraintes du projet (renforts de structure, percements dans les dalles,...). Les fermetures horizontales sont réalisées en maçonnerie et en serrurerie métallique (parties vitrées).

4.4 Réaménagement du Romandie

L'accès au Romandie est maintenu en place mais sa substance est largement revue afin d'augmenter les largeurs de passage permettant d'augmenter la capacité de la salle à 300 personnes. Cet aménagement nécessite un repositionnement de l'ascenseur sous l'arche 3, ainsi qu'un élargissement et un réaménagement en colimaçon de l'escalier d'accès à la salle située au 1^{er} étage, pour en garantir la conformité sécuritaire. Les espaces pour le vestiaire, la caisse et les sanitaires pour personnes à mobilité réduite sont réorganisés.

Au niveau 1, les sanitaires existants (arche 2) demeurent dans la même position mais sont réorganisés. Le bar et son stock sont déplacés devant les sanitaires, permettant d'améliorer les flux et d'éviter les étranglements au niveau de la circulation induits par la configuration actuelle. Une mezzanine technique au-dessus des sanitaires et du bar reçoit un local merchandising et un local monobloc accessibles depuis le couloir « administration-loges » au nord.

Le projet prévoit également la réduction de l'emprise de la mezzanine sur la salle de concerts afin de permettre un passage fluide du public entre l'arche 1 (scène) et l'arche 2 (bar). L'étranglement au niveau circulation était jusqu'à présent problématique en cas de grandes affluences. Ces travaux impliquent un sciage de la dalle existante, un renfort des fondations des escaliers du Grand-Pont et l'évacuation d'une partie du terre-plein.

Le sol des arches 1 et 2 est par ailleurs surélevé par une seconde dalle afin d'augmenter de manière significative l'atténuation acoustique entre le 1^{er} étage et le rez-de-chaussée et permettre ainsi l'exploitation en parallèle de deux salles de concerts. Cette surélévation permet de créer une seconde dalle de sol, désolidarisée de la première existante par une isolation phonique. La valeur cible de réduction du bruit préconisée par les normes du bâtiment serait d'au moins 65 dB voire 70 dB; elle serait atteinte avec la solution décrite ici. Il convient de préciser à ce titre que les nuisances sonores subies par la Maison du vélo étaient jusqu'à présent importantes.

4.5 Aménagement d'une seconde salle de concerts

L'accès à la 2^e salle de concerts se fait par la voûte au centre de la pile. Le hall intègre une caisse, un vestiaire et trois sanitaires dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

Au rez-de-chaussée de l'arche 2 se trouve la future salle de concerts. Le monobloc existant est déplacé sur la mezzanine du bar du Romandie et est destiné exclusivement à la ventilation de la salle du Romandie. L'espace libéré permet de recevoir la scène et d'offrir à la salle une jauge d'environ 170 personnes. Un local technique est maintenu pour la technique CVSE. Au nord du local, un aménagement est réalisé pour recevoir le bar. Au-dessus, l'espace technique à disposition permet d'installer un monobloc de ventilation ultra-plat (60-80cm) destiné exclusivement à cette seconde salle de concerts.

4.6 Espaces mutualisés entre les deux salles

Le noyau de circulation verticale existant permettant l'accès à la partie administration-loges du Romandie et servant de seconde sortie de secours est maintenu. Il est surélevé afin d'accéder à un troisième niveau permettant d'exploiter au maximum l'espace disponible sous la voûte de l'arche 3. Il accueillera l'espace réunion-café-catering mutualisé entre Le Romandie et l'Association du Salopard avec une capacité de 40 personnes environ. Au 1^{er} étage, la salle de réunion existante est transformée en une seconde loge mutualisée pour les deux salles de concerts.

Si les entrées des deux salles sont distinctes, garantissant une meilleure isolation phonique entre les deux espaces et une gestion facilitée des accès et des circulations lorsque les activités publiques sont simultanées, il sera possible de prévoir une zone extérieure mutualisée, permettant de proposer une circulation du public aisée entre les deux salles avec un même billet d'entrée pour des événements communs ponctuels.

4.7 Sécurité incendie

Le nouveau projet prévoira l'ensemble des adaptations nécessaires à une salle de 300 personnes au niveau 1 et une salle de 170 personnes environ au rez-de-chaussée. Un système de détection incendie (DI) n'est pas obligatoire mais fortement recommandé et est prévu dans le projet.

4.8 Devis général

0	TERRAIN		10'000.-
CFC 02	Frais accessoires	10'000.-	
1	TRAVAUX PREPARATOIRES		36'720.-
CFC 10	Relevés, études géotechniques	4'320.-	
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	32'400.-	
2	BÂTIMENT		2'007'924.-
CFC 21	Gros œuvre 1	264'312.-	
CFC 22	Gros œuvre 2	120'134.-	
CFC 23	Installations électriques	260'928.-	
CFC 24	Installations CVC, automatismes du bâtiment	309'312.-	
CFC 25	Installations sanitaires	135'000.-	
CFC 26	Installations de transport, installations de stockage	63'504.-	
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	143'554.-	
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	233'129.-	
CFC 29	Honoraires (architectes, ingénieurs et spécialistes)	478'051.-	
5	FRAIS SECONDAIRES		43'200.-
CFC 51	Autorisations, taxes	16'200.-	
CFC 52	Documentation et présentation	3'240.-	
CFC 56	Frais secondaires divers	23'760.-	
6	DIVERS ET IMPREVUS		203'856.-
9	AMEUBLEMENT ET DECORATION		15'300.-
CFC 98	Œuvres d'art	15'300.-	
TOTAL (TVA comprise)			2'317'000.-

5. Impact sur le climat et le développement durable

5.1 De la dimension environnementale

De façon générale, le projet conserve la substance et la structure du bâtiment existant. Par ailleurs, la rénovation du tablier du Grand-Pont permettra de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau et donc de renforcer la durabilité des installations électriques, sanitaires et d'exploitation de la salle.

5.2 De la dimension sociale

Comme relevé plus haut, les activités du Romandie et de l'Association du Salopard sont particulièrement suivies par un large pan de la jeunesse lausannoise et romande qui, déjà particulièrement touchée par la pandémie de COVID-19, a perdu coup sur coup deux lieux

de culture et de socialisation importants et reconnus comme ouverts à l'intégration et à la diversité (sociale, culturelle, de genre). Ces lieux jouent également un rôle important dans la formation des jeunes aux métiers du spectacle. La réouverture du Romandie dans une salle ré-agencée et l'ancrage durable de l'Association du Salopard dans un lieu adapté à sa programmation sont donc très attendus par ce public.

Les programmations des deux associations sont également largement ouvertes à la scène lausannoise des musiques actuelles et particulièrement aux artistes émergents. Ce sont donc deux lieux particulièrement importants pour la politique de soutien à la création artistique locale de la Ville de Lausanne.

5.3 De la dimension économique

Le modèle économique des deux associations repose en grande partie sur leur capacité à générer des recettes propres issues en majorité de la billetterie et des bars. L'augmentation de la jauge de la salle du Romandie lui permettra d'augmenter (à charges plus ou moins égales) la part de ses recettes dans son budget et d'améliorer les conditions financières proposées à son personnel et aux artistes.

Pour ce qui est de l'Association du Salopard, elle pourra pour la première fois exploiter un bar en son nom propre (ce qui n'était pas le cas lorsqu'elle déployait ses activités au Bourg). Cela lui permettra d'augmenter ses recettes propres, de stabiliser son modèle économique et d'améliorer les conditions financières proposées aux artistes.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Le nouveau projet intègre dès le départ la question de l'accessibilité des deux salles de concerts aux personnes en situation de handicap. Construite en rez-de-chaussée, la seconde salle gérée par l'Association du Salopard sera directement accessible depuis la rue et les circulations seront facilitées à l'intérieur par une mise à niveau des différents sols. Du côté du Romandie, le nouvel ascenseur facilitera l'accès aux personnes en fauteuil roulant et l'aménagement d'un nouvel escalier s'enroulant autour de celui-ci facilitera l'accès aux personnes présentant d'autres formes de handicap (cécité et malvoyance par exemple).

7. Impact sur les activités de la Maison du Vélo

L'implémentation d'une nouvelle salle au rez-de-chaussée des arches 1 à 3 passe par un déménagement pérenne des activités des structures regroupées sous le nom de Maison du Vélo, qui occupaient lesdits espaces avant leur déménagement forcé en raison des travaux du Grand-Pont.

Pour mémoire, la Maison du Vélo regroupe les activités de PRO VELO Région Lausanne (cours de vélo et de mécanique, projection de films, bureaux et salle de réunion, stockage) et de l'EVAM – Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (atelier de mécanique et de réparation de vélos dans le cadre d'un projet de réinsertion).

L'activité menée par l'EVAM a pu être relogée à satisfaction des porteurs du projet dans des espaces à la Place de la Riponne 10. La question d'une relocalisation se posera à moyen terme en cas de non-compatibilité avec le futur projet de réaménagement urbain des places de la Riponne et du Tunnel.

Une augmentation de subvention permettra à l'Association PRO VELO d'assumer les frais de location lui assurant de pouvoir déployer pleinement ses activités dans des lieux adéquats et sans surcoûts.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Aucun montant n'est actuellement inscrit au plan des investissements de la Ville de Lausanne pour ce projet, dans la mesure où il n'a pu être anticipé.

Il est demandé au Conseil communal un crédit d'investissement de CHF 2'317'000.- nécessaire à la réalisation du projet faisant l'objet du présent préavis.

Le plan des investissements du Service de la culture devra être modifié comme suit :

(en milliers de CHF)	2022	2023	Total
Dépenses d'investissements	500	1'817	2'317
Recettes d'investissements	-317		-317
Total net	183	1'817	2'000

Un montant de CHF 317'000.- relatif aux travaux de remise en état des lieux sera financé par le biais d'un prélèvement sur le fonds de risque pour institutions culturelles conformément à l'art. 3 de son règlement. Il y est stipulé que les sommes disponibles peuvent être affectées au financement de travaux devant être réalisés à court terme dans une institution culturelle lausannoise subventionnée.

En parallèle, il est prévu de percevoir des recettes d'investissements qui seront recherchées principalement par l'Association ...e la nave va et l'Association du Salopard auprès de fondations mécéniques, de sponsors privés et par le biais du financement collaboratif.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 1.5 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 19'200.- par année, à compter de l'année 2023.

En fonction de la durée d'amortissement de 20 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 115'900.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2023.

Concernant les autres charges d'exploitation, Il n'est pas attendu d'augmentation de ces charges d'exploitation à l'issue des travaux.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	0.0	19.2	19.2	19.2	19.2	76.8
Amortissements	0.0	115.9	115.9	115.9	115.9	463.6
Total charges suppl.	0.0	135.1	135.1	135.1	135.1	540.4
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	135.1	135.1	135.1	135.1	540.4

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022 / 15 de la Municipalité, du 5 mai 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le projet de rénovation et de transformation des espaces sous les arches 1 à 3 du Grand-Pont au bénéfice de l'Association ...e la nave va et de l'Association du Salopard, tel que présenté au chapitre 5 du présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'317'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service de la culture, rubrique n° 1401.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, le prélèvement sur fonds, les subventions qui pourraient être accordées au projet ainsi que les recettes issues de la recherche de fonds tiers menée par l'Association ...e la nave va et par l'Association du Salopard.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Etude de faisabilité, Kunik de Morsier Architectes, 26.11.2021